



Contrat d'engagement moral

L'inscription d'équipes en championnat représente à la fois un investissement humain, de structure et financier important de la part du club.

L'équipe dirigeante souhaite, à travers ce contrat d'engagement moral, responsabiliser le joueur licencié au club, vis-à-vis de son engagement sportif.

Le joueur licencié devra, tout au long de la saison, respecter ses engagements et répondre aux diverses exigences sportives attendu par le club.

Je soussigné

· M'engage à faire partie d'une équipe

du FC PAMIERS pour la saison 2020-2021 et par conséquent faire preuve d'un comportement en conformité avec les règles de fonctionnement de l'association. En particulier, je m'engage à respecter la Charte affichée au club house et :

- 1 Être assidu aux entraînements tout au long de la saison, le choix des joueurs par le staff pour les matchs se fera en fonction ainsi que l'attribution des primes de match pour l'équipe 1 (voir tableau).
- 2 Être assidu aux matchs de championnat et porter la tenue du club sous peine de sanction,
- 3 À prévenir l'entraîneur, en cas d'absence, le plus tôt possible sous peine de sanction,
- 4 À respecter les horaires d'entraînements et de rdv des matches sous peine de sanction,
- 5 À respecter les décisions et appliquer les consignes de l'entraîneur,

La contestation et la discussion sont les bienvenues si elles sont constructives.

Toutes remarques, observations ou tout objet de discussion peuvent être remontés directement au **directeur sportif Tél : 0681101445 (christophe.garcia@yahoo.fr)**,

- 6 À respecter les éducateurs, mes coéquipiers, les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les autres joueurs du club sous peine de sanction

J'assume les conséquences en cas de mauvais comportement. Toutes amendes reçues de la part des instances est à la charge du membre fautif,

- 7 À faire attention au matériel et infrastructure mis à ma disposition par le club.
- 8 À participer à la vie active du club en aidant, si possible, lors des matches, tournois et autres manifestations (toute proposition est la bienvenue)
- 9 À participer obligatoirement au tournoi des trois clochers selon la possibilité de chacun (au moins le matin ou l'après-midi).
- 10 Enfin, à donner le meilleur de moi – même sur le terrain (entraînement et match), pour défendre les couleurs du club QUE CE SOIT EN EQUIPE 1, 2 OU 3.

En cas de non respect d'un des points du contrat, le comité Directeur décidera de la sanction en collaboration avec l'Éducateur.

LE JOUEUR